

qu'il s'agit d'une mesure très dangeureuse lorsque nous faisons valoir nos arguments, que nous continuerons d'exposer au cours de l'étude de cette mesure, en ce qui a trait aux autres aspects de ce problème.

Je crois que, s'il était possible de réserver cette mesure, afin que les députés puissent obtenir de plus amples renseignements grâce à leurs relations personnelles, nous pourrions peut-être expédier plus promptement l'examen de certaines autres mesures encore inscrites au *Feuilleton*.

**M. Low:** J'aimerais demander un renseignement au chef de l'opposition (M. Drew). Même si l'on établissait la commission du loyal commerce qu'il propose, ne serait-il pas également nécessaire d'interdire la fixation verticale des prix telle qu'elle se pratique actuellement, afin de permettre à cette commission de remplir ses fonctions?

**M. Drew:** J'aimerais répondre à cette question, si on me le permet. Peut-être ne me suis-je pas exprimé assez clairement sur ce point. En présentant le sous-amendement où nous demandions simplement qu'on songe à l'établissement d'une commission du loyal commerce, nous reconnaissons la nécessité d'approfondir la question. Nous reconnaissons qu'il faudrait réprimer certaines pratiques. Nous admettions (on l'a déjà reconnu à l'égard d'autres mesures) qu'il faudrait interdire certaines méthodes. Mais il est également admis qu'en ce domaine certaines pratiques commerciales favorisent les intérêts du public. Je l'ai alors déclaré, je n'estimais pas qu'à l'étape actuelle nous devions tenter de remanier le projet de loi mais que nous devions poser en principe que nous voulions le renvoi à plus tard de cette mesure afin de permettre d'autres études, et afin que le Gouvernement et le Parlement examinent avec soin l'à-propos d'établir une commission du loyal commerce capable de mettre au point les méthodes commerciales les plus acceptables.

**M. Noseworthy:** Puis-je poser une question au député, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur suppléant:** Si le député y consent.

**M. Noseworthy:** Si le Gouvernement établissait la commission que le député propose ou qu'il entrevoit dans l'amendement de son parti, serait-ce le fabricant ou cette commission qui aurait le dernier mot à l'égard des prix? C'est ce point qu'il faudrait régler, il me semble. Si j'ai bien compris le chef de l'opposition, il préconise l'établissement d'une commission qui n'enlèverait pas au fa-

bricant la liberté de fixer ses prix. De son côté, notre parti avait proposé l'établissement d'un organisme chargé de déterminer et de régulariser les prix et de rendre compte de ses décisions au Parlement.

**M. Drew:** Oui, monsieur l'Orateur, c'est ce que j'ai voulu dire. Je n'appuie certes pas l'idée que des gens qui ne sont pas eux-mêmes directement intéressés à une entreprise soient mieux en mesure d'en juger que ceux-là même qui la dirigent. On pourrait, à mon avis, établir une commission chargée de surveiller ces pratiques. Sans chercher à éluder la question, je signale, comme je l'ai fait déjà en répondant au député de Peace-River (M. Low), que ce n'est pas nous qui présentons le bill et que, par conséquent, nous n'avons pas à l'expliquer jusque dans ses moindres détails.

**M. Noseworthy:** Ce que vous ne faites jamais du reste.

**Une voix:** Et ce que ne fait pas non plus la C.C.F.

**M. Drew:** A cette observation, je me permettrai de répondre que nous le faisons. C'est le parti conservateur et non le parti cécéfiste qui a eu la charge de gouverner le pays pour près de la moitié de la période qui s'est écoulée depuis la confédération. A cet égard il a été assez sûr de lui pour adopter, en 1935, un projet de loi que les tribunaux ont malheureusement déclaré anti-constitutionnel. L'objectif général qu'on avait alors en vue reste, compte tenu des progrès réalisés, l'objectif général de notre parti aujourd'hui: posséder la législation la plus propre à servir les intérêts bien entendus du consommateur, à assurer en même temps son indépendance vis-à-vis de la bureaucratie et de la rigide méthode de prix que certains membres du parti cécéfiste semblent affectionner tout particulièrement.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Puis-je proposer de remettre le présent débat jusqu'à une heure plus tardive aujourd'hui, non pas pour me rendre à la proposition du chef de l'opposition, mais pour revenir pendant quelques instants, comme convenu ce matin, à l'avis de motion portant fixation de la date que la Chambre adoptera pour son ajournement quand elle s'ajournera ce soir.

**M. l'Orateur:** La motion est-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

(Sur la proposition du très honorable M. St-Laurent, la suite du débat est renvoyée à plus tard aujourd'hui.)